



ANALYSE DU COMITE 21

Synthèse - Contribution du Comité 21

STRATÉGIE FRANÇAISE POUR L'ÉNERGIE ET LE CLIMAT



Comité 21
62 bis rue de Mouzaïa
75019 Paris
Tél : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

www.comite21.org



Le Comité 21 a établi une contribution¹ pour la consultation sur le volet énergie de la Stratégie Française pour l'Énergie et le Climat, qui constitue une étape de la préparation de la prochaine Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), et qui s'inscrit dans les ambitions de baisse des émissions de gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030 et de neutralité carbone en 2050. Cette contribution constitue une opportunité pour notre association de préciser et synthétiser nos positions en matière d'énergie, présentées ci-dessous après un bref rappel de la SFEC.

Les grandes lignes de la SFEC

Notre pays a consommé en 2021 1611 TWh (Térawattheure) d'énergie ; l'ambition affichée est de réduire fortement la consommation d'énergie à 1209 TWh en 2030 et à environ 900 TWh en 2050, soit une baisse de l'ordre de 45%. La structure de consommation va profondément évoluer, avec une disparition quasi-totale des énergies fossiles (moins de 1% en 2050, contre 58% en 2021, avec des étapes à 42% et 29% en 2030 et 2035). Le poids de l'électricité va considérablement augmenter, passant de 463 TWh à 560 TWh en 2030 et 2035, via la croissance rapide du photovoltaïque, puis de l'éolien en mer (à compter de 2030), et du nucléaire (avec la mise en service des nouveaux réacteurs à partir de 2035). Les ENR électriques devraient voir leur production tripler (de 100 à 300 TWh) en 2035, permettant à la France de rattraper son retard (notre pays est aujourd'hui le seul à n'avoir pas atteint son objectif européen en matière d'ENR, fixé à 23% pour 2020). A contrario le charbon aura totalement disparu de notre mix énergétique en 2030, et en 2035 le pétrole et le gaz auront très fortement diminué (baisse respective des deux tiers et de plus de la moitié par rapport à aujourd'hui). Ces évolutions permettront de renforcer considérablement la souveraineté énergétique de la France, sujet très présent dans la SFEC.

Articuler demande et offre, et mettre davantage en exergue la sobriété

La SFEC est essentiellement centrée sur l'offre, sans véritables développements consacrés à la demande. Le Comité 21 conteste cette primauté donnée à l'offre, qui ne permet pas de prioriser les réflexions relatives à la sobriété dans nos comportements. Notre association appelle au contraire à articuler demande et offre, ce qui permettrait notamment de faire émerger ce que le Comité 21 dénomme « nouveaux modèles » dont la mise en place apparaît chaque jour plus nécessaire au regard des dérèglements climatiques, de la destruction du vivant et de l'écart entre nos modes de développement et les 17 ODD. L'autoconsommation doit être encouragée, tant au niveau individuel (soutien renforcé à l'installation de panneaux photovoltaïques) que collectif (simplification du dispositif, aujourd'hui très/trop encadré). Le Comité 21 rappelle également que l'autoconsommation doit pouvoir apporter une contribution significative au réseau électrique (lissage des pointes, stockage et déstockage via le *vehicle-to-grid*).

« La transformation qui s'ouvre devant la France est donc gigantesque... c'est l'ensemble de notre modèle de société et de progrès collectif qui va être bouleversé par les décisions qui doivent être prises aujourd'hui ». Cet extrait du document témoigne de l'essor du concept de « grande transformation » que le Comité avait formalisé dans son rapport éponyme. Notre association souhaite vivement que les actions prises soient à la hauteur de cette nécessité, au-delà des initiatives bienvenues déjà présentes comme le renforcement du dispositif de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), notamment en matière de lutte contre la précarité énergétique associé à un contrôle renforcé de sa bonne utilisation (obligation de résultat...).

L'analyse de la demande doit bien évidemment s'effectuer de manière sectorielle, en identifiant les principaux postes de baisse de consommation et d'électrification ou de modification des usages. L'affectation des biocarburants et des différents carburants de synthèse n'est ainsi pas présentée alors

¹ Rédigée par Christian Dubost, administrateur de l'association

qu'il s'agit d'une question clé, chaque mode préemptant de fait ces carburants dans ses communications de décarbonation.

Le Comité 21 estime nécessaire que la version finale du document apporte des précisions sur les problématiques de demande, tant en termes de données chiffrées que d'objectifs.

Le Comité 21 demande également qu'au-delà des louables déclarations d'intention du document (« *Cet effort de sobriété... doit à présent s'inscrire dans la durée pour devenir un élément structurel de notre stratégie climatique* ») toutes les stratégies de l'État (SFEC, SNBC, stratégies en matière d'eau, de consommation...) intègrent des dispositions précises et concrètes en matière de sobriété

La production d'énergie décarbonée

La très grande majorité des mesures présentées dans la SFEC concerne la production d'énergie (électricité, chaleur, carburants) à partir de sources décarbonées, qui ont fait l'objet de nombreuses remarques et prises de position de notre association :

- **Photovoltaïque** : La tenue des objectifs nationaux et européens en matière de solaire nécessite la mobilisation des zones déjà artificialisées (foncier dégradé, délaissés d'infrastructures, grandes toitures, parkings). Le Comité 21 souligne l'existence de potentialités importantes au niveau des toitures des particuliers, de l'agrivoltaïsme, voire de certains espaces « naturels » à la biodiversité réduite.
- **Nucléaire** : S'il considère nécessaire le développement de cette forme d'énergie (y compris via la piste prometteuse de petits réacteurs), le Comité 21 partage les craintes de nombreux acteurs que l'absorption de l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) par l'Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN) prévu dans le projet de loi de réforme de la gouvernance de la sûreté nucléaire n'aille pas dans le sens d'un maintien/amélioration de la sûreté. Notre association souligne par ailleurs la nécessité que les grands dossiers nucléaires (y compris la prolongation de la vie des réacteurs) soient conduits en toute transparence, via notamment des évaluations environnementales approfondies (au niveau du programme général puis de chaque projet) et des enquêtes publiques.
- **Territoires** : Le Comité 21 est très attaché à la forte implication des territoires dans la mise en œuvre des stratégies énergétiques. Face à la complexité de la loi d'accélération des ENR, le Comité 21 propose ainsi de mettre en place des indicateurs de suivi de la mise en place des zones d'accélération, un comité de suivi regroupant diverses parties prenantes (porteurs de projets, élus locaux, associations...), et un accompagnement actif et bienveillant des services de l'État. Notre association soutient également la mesure de la SFEC de systématisation d'études de faisabilité de réseaux de chaleur pour toutes les intercommunalités de plus de 10 000 habitants non encore équipées
- **Biomasse-carburants « durables »** : La SFEC indique clairement que la biomasse va constituer une ressource critique avec selon les prévisions un déficit à l'horizon 2030 s'accroissant tout au long de la prochaine décennie. Le Comité 21 salue la mise en exergue de cette question, trop longtemps cachée sous le tapis, ce qui a permis à de nombreux secteurs (typiquement, l'aviation) de revendiquer des quantités importantes de biomasse. Notre association partage la nécessité d'une réelle priorisation, qui devrait être basée sur les notions de cobénéfice et de durabilité afin d'atteindre un équilibre pérenne entre l'offre et la demande. Les bénéfices pour l'environnement et le cadre de vie tirés de la forêt doivent notamment être privilégiés : réservoir de biodiversité, puits de carbone, espaces de promenade, de ressourcement ; les espaces agricoles doivent quant à eux d'abord contribuer à notre souveraineté alimentaire.

Dans cette optique, le Comité 21 émet des doutes quant à la pertinence de la conversion d'autres centrales thermiques, au-delà de celle conduite à Cordemais, la biomasse apparaissant plus

adaptée à de petites installations alimentant des réseaux de chaleur locaux. Notre association est encore plus critique sur l'orientation consistant à créer un réseau de pipelines dédié au kérosène « durable ». Nous y voyons un témoignage supplémentaire de l'absence actuelle de réflexion critique sur le devenir du secteur aérien, très émetteur de GES, et sur le caractère tabou de la question de la maîtrise de la demande.

Plus généralement une stratégie biomasse devrait être rapidement élaborée avec des prescriptions normatives lorsque des usages sont à restreindre et d'autres à encourager ; une articulation avec les e-carburants devrait être intégrée à cette stratégie.

- Hydraulique: quelques investissements complémentaires sont à réaliser, notamment via le développement de nouvelles STEP (stations de transfert d'énergie par pompage), intéressants facteurs d'équilibre du réseau.

Le Comité 21 s'étonne par ailleurs de la nouvelle prolongation de centrales à charbon ; le nouvel horizon est désormais 2027, bien au-delà de la mise en service de l'EPR de Penly qui avait initialement présidé au maintien en service de ces centrales.

Les moyens d'accompagnement

Le document souligne l'accent mis sur la lutte contre la précarité énergétique, avec désormais deux tiers des projets financés par MaPrimeRénov' concernant des ménages modestes ou très modestes. Le Comité 21 prend acte de ces avancées, et souligne l'importance que l'ensemble de ces mesures soit connu du grand public, ce qui passe par la démultiplication des moyens humains financés par des crédits publics (type ambassadeurs de la rénovation, indépendants des offreurs d'énergie et de prestations).

Le Comité 21 partage par ailleurs l'analyse de la SFEC selon laquelle la gestion des compétences apparaît comme un enjeu clef pour permettre la transition énergétique. Les métiers de la transition doivent être fortement valorisés.

La nécessité d'impliquer largement les parties prenantes... dont le Comité 21

Le Comité 21 souhaite que les problématiques énergie et climat puissent être largement partagées via un dialogue nourri avec les parties prenantes spécialisées, mais aussi avec l'ensemble de la société civile. Ceci passe par une explicitation de l'architecture des différentes démarches et documents, et par la réalisation de documents (ou de synthèses) accessibles au plus grand nombre. Le Comité 21 souhaite être pour l'avenir davantage associé à l'ensemble de ces démarches, afin de faire valoir son expertise singulière (notions de territoire, de partenariats multiacteurs...).

Le Comité 21 sera par ailleurs particulièrement attentif à la qualité de l'évaluation environnementale de la PPE, notamment en matière de biodiversité ; notre association souligne son attachement à ce que les diverses accélérations inscrites récemment dans plusieurs lois ne se traduisent pas par des reculs sur la biodiversité lors du développement de nouvelles installations, fussent-elles contributrices de la transition.



Comité 21
62 bis rue de Mouzaïa
75019 Paris
Tél : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

www.comite21.org

